



20  
25

# Note de synthèse

## Budget Primitif



# Table des matières

<b>I. INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>II. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE</b>	<b>3</b>
<b>III. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4</b>
<b>A. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4</b>
1. LES DÉPENSES GÉNÉRALES (Chapitre 011)	5
2. LES DÉPENSES DE PERSONNEL (Chapitre 012)	6
3. LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (Chapitre 65)	7
4. LES CHARGES SPÉCIFIQUES (Chapitre 67)	8
5. LES OPERATIONS D'ORDRE (Chapitre 68)	8
<b>B. RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8</b>
1. LES atténuations de charges (Chapitre 013)	9
2. LES PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE (Chapitre 70)	9
3. LES DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS D'AUTRES COLLECTIVITÉ (Chapitre 74)	9
4. LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (Chapitre 75)	9
5. LES RECETTES SPECIFIQUES (Chapitre 77)	10
<b>IV. LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10</b>
<b>A. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>11</b>
<b>B. RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>11</b>
<b>C. LA GESTION DE LA DETTE</b>	<b>12</b>
<b>V. RECAPITULATIF DU BUDGET POUR L'EXERCICE 2025</b>	<b>12</b>
<b>VI. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>12</b>
<b>A. EVOLUTION DES TONNAGES D'OMR</b>	<b>12</b>
<b>B. EVOLUTION DE LA TGAP</b>	<b>13</b>
<b>C. ÉVOLUTION TARIFS ISDND SAINT-AUBIN / VALAUBIA</b>	<b>13</b>

## I. INTRODUCTION

Conformément aux dispositions prévues par la Loi NOTRe du 07 Août 2015 et aux dispositions de l'article L 2313-1 CGCT relative à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles se doit d'être joint au budget primitif.

La présente note répond à cette obligation pour le Syndicat d'élimination des déchets de l'Aube (SDEDA).

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, voire au plus tard le 30 avril pendant les années marquées par l'élection d'une nouvelle assemblée.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante  
L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pose le principe selon lequel les collectivités territoriales doivent voter leurs actes budgétaires en équilibre réel.

Le budget est en équilibre réel si les conditions suivantes sont réunies :

- Les deux sections doivent être votées respectivement en équilibre.
- Les recettes et les dépenses doivent être évaluées de façon sincère, sans omission, majoration, ni minoration.
- Le remboursement en capital des annuités d'emprunts à échoir au cours de l'exercice doit être exclusivement couvert par des ressources propres de la section d'investissement, éventuellement des dotations aux comptes d'amortissement et de provisions ainsi que du prélèvement complémentaire sur les recettes de la section de fonctionnement.
- A noter, au cours de la préparation budgétaire et de l'élaboration du budget primitif, il est conseillé de respecter le principe d'équilibre budgétaire en évaluant les recettes et dépenses de façon sincère c'est-à-dire en sous-évaluant les dépenses et surévaluant les recettes. Il est donc important de dissocier les données issues des Comptes administratifs des données issues du Budget primitif.

Cette note apporte des informations complémentaires aux élus ainsi qu'aux administrés.

## II. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le SDEDA exerce les compétences « tri » et « traitement » des déchets ménagers et assimilés pour le compte de ses adhérents et il est financé par des contributions budgétaires obligatoires.

Le Syndicat gère un **budget principal assujéti à la TVA** couvrant les charges d'exploitation, déduction faite des recettes de valorisation et des Eco-Organismes.

Une facturation aux adhérents est établie en fonction de leurs tonnages traités ou valorisés et du type de prestations rendues.

En effet, les syndicats de traitement des déchets sont **considérés, sur le plan fiscal, comme des prestataires de service pour leurs adhérents** qui bénéficient d'un statut particulier car ils ne sont ni des usagers, ni des contribuables, ni des clients. Leur activité rentre donc de plein droit dans le champ d'application de la TVA.

La collecte des déchets ménagers (apport volontaire et porte à porte) et de la gestion des déchèteries restent de la compétence des collectivités membres du SDEDA.

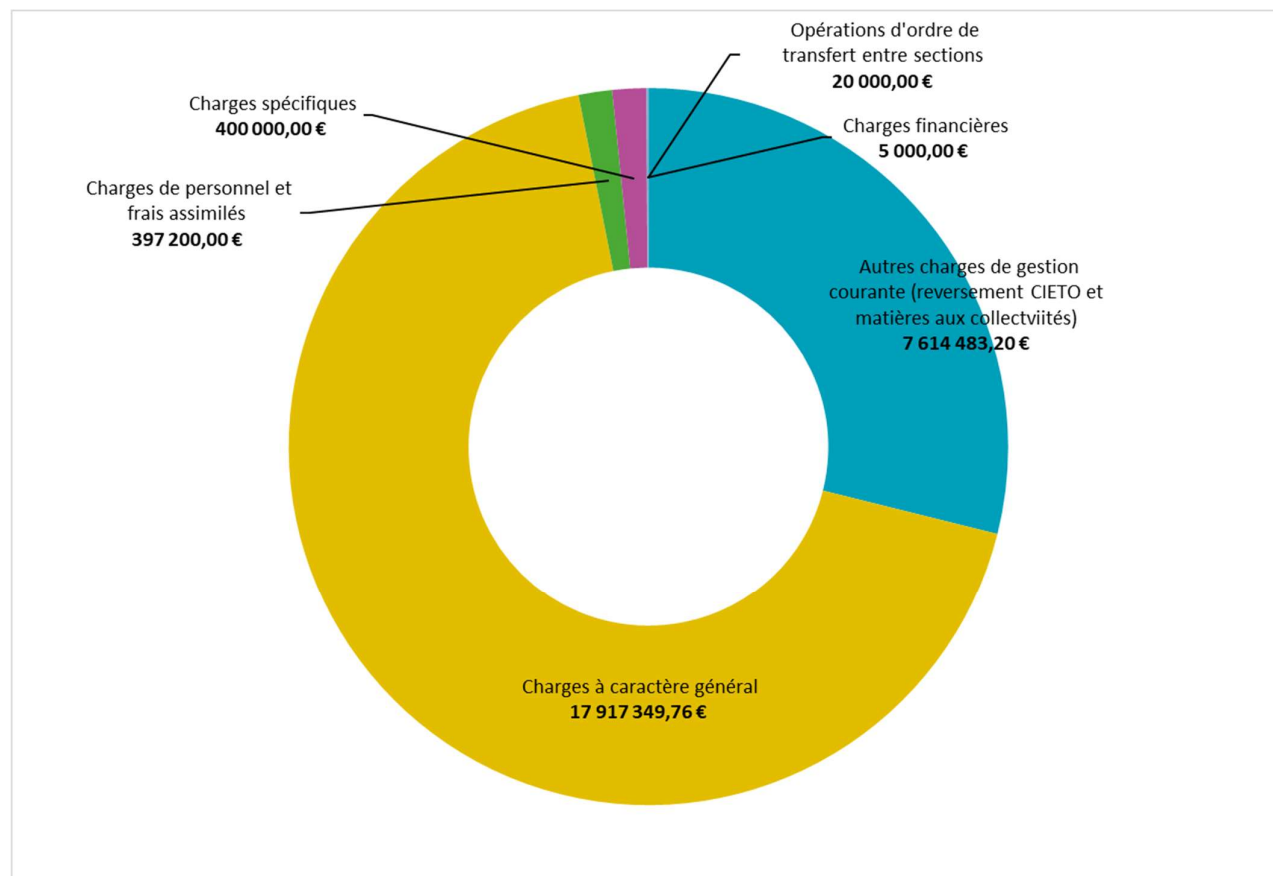
L'ensemble des dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement sont inscrites en € HT.

### III. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 26 354 032,96 €

#### A. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 26 354 032,96 €



Chapitre	Libellé du chapitre	VOTE 2024 (€)	CFU 2024 (€)	BP 2025 (€)
011	Charges à caractère général	17 798 284,78	14 968 390,87	17 917 349,76
012	Charges de personnel et frais assimilés	360 065,00	336 832,35	397 200,00
65	Autres charges de gestion courante	5 369 700,00	5 305 660,88	7 614 483,20
66	Charges financières	197 000,00	191 016,69	5 000,00
67	Charges spécifiques	1 950 000,00	1 872 391,63	400 000,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>25 675 049,78</b>	<b>22 674 292,42</b>	<b>26 334 032,96</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (dotation amort.)	30 000,00	7 238,17	20 000,00
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>25 705 049,78</b>	<b>22 681 530,59</b>	<b>26 354 032,96</b>

## 1. LES DÉPENSES GÉNÉRALES (CHAPITRE 011)

Ce chapitre contient principalement les dépenses de traitement ainsi que les dépenses relatives aux frais de location des locaux et charges, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestations de services, les assurances, les différents achats de petits matériels et d'entretien courant, les fournitures administratives.

Elles s'élèvent à 17 917 349,76 €, détaillées comme suit :

Charges à caractère général	Vote 2024 (BP + DM)	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025
	17 798 284,78	14 968 390,87	17 917 349,76
Carburants	2 000,00	940,81	3 000,00
Alimentation	1 000,00	93,07	1 000,00
Autres fournitures non stockées	300,00	13,00	0,00
Fournitures d'entretien	100,00	0,00	100,00
Fournitures de petit équipement	4 200,00	709,91	3 350,00
Vêtements de travail	1 000,00	184,35	1 000,00
Fournitures administratives	6 300,00	3 718,04	5 300,00
Autres matières et fournitures	9 045,00	1 978,00	7 550,00
Contrats de prestations de services avec des entreprises	14 950 000,00	14 403 584,59	15 244 400,00
Locations immobilières	8 800,00	8 399,03	8 800,00
Locations mobilières - matériel roulant	5 000,00	4 325,88	1 083,00
Locations mobilières - Autres	10 300,00	9 328,58	10 800,00
Charges locatives et copropriété	9 500,00	11 232,25	13 000,00
Autres bâtiments	2 169 468,11	0,00	2 152 629,76
Matériel roulant	2 400,00	2 033,51	2 900,00
Autres biens mobiliers	500,00	0,00	500,00
Maintenance	9 900,00	6 071,64	11 300,00
Multirisques	12 000,00	14 438,79	17 000,00
Etudes et recherches	20 000,00	0,00	0,00
Documentation générale et technique	4 400,00	3 594,97	4 430,00
Versements à des organismes de formation	9 600,00	6 711,67	11 000,00
Frais de colloques et séminaires	11 100,00	10 146,33	11 400,00
Honoraires	343 952,67	318 517,89	278 475,00
Divers	500,00	331,02	500,00
Annonces et insertions	11 000,00	6 300,00	4 200,00
Fêtes et cérémonies	500,00	90,91	500,00
Réceptions	7 000,00	4 033,86	7 000,00
Catalogues et imprimés	14 000,00	5 314,00	7 602,00
Divers	43 480,00	38 398,32	38 080,00
Transport personnes ext à la collectivité	1 000,00	0,00	4 500,00
Divers	100,00	67,00	100,00
Transport administratif	500,00	0,00	500,00
Voyages et déplacements	500,00	1 091,06	1 500,00
Missions	500,00	160,00	500,00
Frais d'affranchissement	3 000,00	2 026,56	3 000,00
Frais de télécommunications	12 400,00	10 136,83	13 700,00

Services bancaires et assimilés	750,00	750,00	750,00
Concours divers (cotisations ...)	15 200,00	10 042,00	15 400,00
Frais de nettoyage des locaux	500,00	0,00	500,00
Cotisation à d'autres organismes	500,00	0,00	500,00
Taxe foncière	94 989,00	83 627,00	29 000,00
Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00	0,00
Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	0,00	500,00
Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	500,00	0,00	0,00

Les prévisions budgétaires 2025 pour le chapitre (011) sont stables par rapport aux prévisions 2024. Ce chapitre est principalement constitué des dépenses de traitement des déchets (ligne « contrats de prestations de services avec des entreprises »).

Par prudence, l'élaboration du budget 2025 est réalisé, sur la base de 2024 avec une majoration de 2 % sur le coût d'incinération et sur les lots de traitement dans le cadre du marché T1 2021.

La TGAP mutualisée est en baisse

Il est à noter une baisse de la TGAP mutualisée en 2025 avec l'intégration sur une année pleine des tonnages de plusieurs collectivités en incinération courant 2024, au lieu de l'enfouissement, soit avec un taux de TGAP réduit (TGAP moyenne estimée à 15,48 € HT/tonne au lieu de 16,65 € HT/t en 2024).

La ligne « Autres bâtiment » d'un montant de 2 152 629,76€ permet d'équilibrer la section de fonctionnement en contenant l'excédent de fonctionnement. Il n'y a pas de réalisations envisagées sur cette ligne pour 2025.

## 2. LES DÉPENSES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012)

Charges de personnel et frais assimilés	Vote 2024 (BP+DM) (€)	Réalisé 2024 (€)	Prévisions 2025 (€)
		360 065,00	336 832,35
Cotisations versées au FNAL	250,00	159,14	200,00
Cotisations au centre national et aux centres de gestion	6 000,00	4 298,87	5 500,00
Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	700,00	477,60	700,00
Rémunération principale	180 000,00	162 495,36	180 000,00
Supplément familial de traitement et indemnités de résidence	4 600,00	1 462,19	300,00
NBI	1 600,00	1 476,84	1 500,00
Autres indemnités	65 000,00	55 149,14	65 000,00
Rémunération	0,00	0,00	33 000,00
Supplément familial de traitement et indemnités de résidence	0,00	0,00	1 000,00
Prime et indemnités	0,00	19 000,00	2 000,00
Cotisations à l'URSSAF	29 000,00	22 517,70	32 000,00
Cotisations aux caisses de retraite	58 000,00	55 365,14	60 000,00
Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00
Versement au FNC du supplément familial	0,00	0,00	1 000,00
Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	976,37	1 000,00
Autres charges sociales diverses	12 115,00	11 718,00	12 200,00
Autres charges	1 800,00	1 736,00	1 800,00

Ces dépenses sont évaluées pour l'année 2025 à **397 200€** soit une hausse des prévisions d'environ **37 000 €** par rapport au prévisionnel 2024 (360 065 €). Elles regroupent toutes les données qui se rapportent au personnel : les rémunérations brutes, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, les assurances.

Plusieurs facteurs expliquent cette hausse pour l'année 2025 :

- ✓ Une provision de crédits pour un éventuel recrutement d'un animateur prévention et tri,
- ✓ Une hausse de 3 points des cotisations patronales de la CNRACL,
- ✓ Le versement de l'ARE (allocation de retour à l'emploi) à la suite d'une rupture conventionnelle

Les prévisions 2025 prennent en compte les autres facteurs d'évolutions suivants :

- ✓ Les avancements de carrière (échelon/grade),
- ✓ D'éventuelles augmentations/ primes accordées aux agents (régime indemnitaire),
- ✓ Les provisions pour indemnisation des jours sur les comptes épargne temps (CET)

Filière	Grades	Nombre d'emplois au 01/01/25
Administrative	Attaché Territorial	1 (non pourvu)
	Rédacteur principal de 1ère classe	1
	Adjoint administratif principal 2ème classe	1
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1 (en dispo)
Animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	2 (1 pourvu)
	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1
	Adjoint d'animation	1 (non pourvu)
Technique	Technicien territorial de 1ère classe	1
	Adjoint technique principal de 1ère classe	1

### 3. LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 65)

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus et les versements aux collectivités adhérentes du SDEDA (valorisation de matières et soutiens CITEO).

Ces dépenses évaluées à 7 614 483,20 € se répartissent comme suit :

Autres charges de gestion courante	Vote 2024 (BP + DM) (€)	Réalisé 2024 (€)	Prévisions 2025 (€)
		<b>5 369 700,00</b>	<b>5 305 660,88</b>
Indemnités	48 000,00	46 125,12	48 000,00
Cotisations de retraite	2 200,00	2 359,04	2 500,00
Formations	1 000,00	0,00	0,00
Subvention de fonctionnement	20 000,00	0,00	0,00
Droits d'utilisation - Informatique en nuage	10 000,00	6 950,00	7 000,00
Autres	5 800,00	5 876,74	15 800,00
Intérêts moratoires	1 000,00	0,00	1 000,00
Autres (rachat de matières)	1 400 000,00	1 634 249,04	1 610 000,00
Autres (Subvention Citéo)	3 881 000,00	3 609 755,49	5 929 883,20
Autres divers	700,00	345,45	300,00

Ces charges sont évaluées en hausse par rapport au prévisionnel 2024, principalement sur la ligne consacrée au versement des soutiens CITEO.

D'après les informations communiquées par CITEO à la date des prévisions du budget, les soutiens seront majorés par rapport aux exercices précédents sans toutefois avoir la garantie d'atteindre le montant exceptionnellement élevé de 2024.

Il est donc proposé, pour faciliter la trésorerie des adhérents, tout en préservant celle du Syndicat, d'augmenter les versements des acomptes trimestriels à 25 % sur une base totale de 1.6 M€, au lieu des 20 % habituels.

Dans le même objectif, **il sera étudié la possibilité de reverser aux adhérents du SDEDA, durant l'été, un « pré-solde 2024 »** : le SDEDA ayant encaissé davantage de soutiens financiers au travers des acomptes de CITEO, un reversement partiel pourrait être anticipé. Le solde définitif interviendra comme les autres années, en fin d'exercice.



#### POINT DE VIGILANCE

Pour 2025, il est prévu de reverser aux adhérents, au maximum 1 600 000 €, sous forme de 4 acomptes de 25 % au lieu des 20 % habituellement versés.

Un calcul sera réalisé pour un reversement anticipé d'une partie du solde 2024, une délibération sera proposée en juin 2025.

#### 4. LES CHARGES SPÉCIFIQUES (CHAPITRE 67)

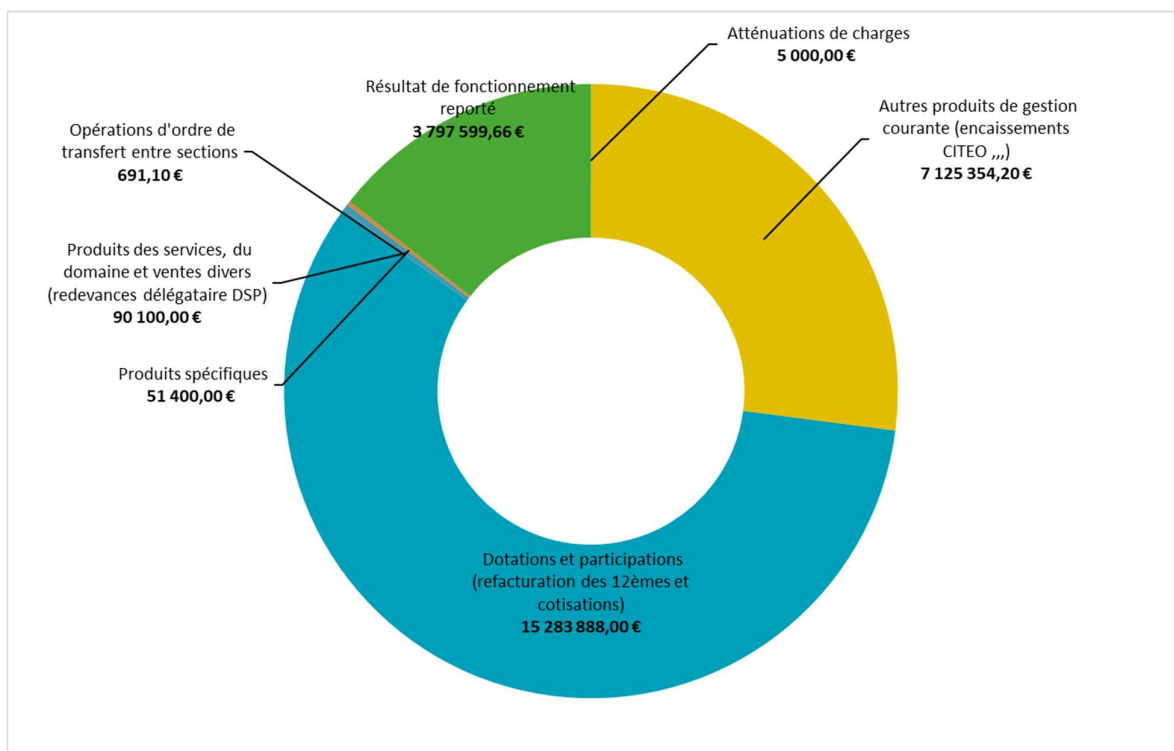
Elles sont évaluées à 400 000,00 €.

Il s'agit du trop perçu par le SDEDA sur les douzièmes appelés auprès des collectivités au titre de 2024, et qui seront remboursés aux collectivités adhérentes sur l'exercice 2025.

#### 5. LES OPERATIONS D'ORDRE (CHAPITRE 68)

Elles sont évaluées à 20 000 €. Il s'agit de la dotation aux amortissements.

### B. RECETTES DE FONCTIONNEMENT





Le montant des recettes de fonctionnement 2025 est arrêté à la somme de 26 354 032,96 €

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories :

---

### 1. LES ATTENUATIONS DE CHARGES (CHAPITRE 013)

Elles sont provisionnées à hauteur de 5 000€ pour 2025.

Il s'agit de la participation des agents aux chèques déjeuner.

---

### 2. LES PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE (CHAPITRE 70)

Ces recettes sont évaluées à 90 100€.

Il s'agit de la redevance d'occupation du domaine public et de la redevance pour frais de contrôle et de gestion versées par le délégataire dans le cadre du contrat de délégation de service public pour l'exploitation de l'UVE, sise à la Chapelle-Saint-Luc.

---

### 3. LES DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS D'AUTRES COLLECTIVITÉ (CHAPITRE 74)

Elles sont provisionnées pour un montant de 15 283 888 € en 2025.

Il s'agit de la **cotisation fixée à 1 € par habitant** et versée par les collectivités adhérentes au SDEDA. Cette recette reste stable.

Sont également inscrites dans ce chapitre de recettes, les douzièmes facturés par le SDEDA aux collectivités correspondantes à leur dépenses de traitement. Ces douzièmes sont calculés au prorata des tonnages N-1 sur une projection, et font l'objet d'une régularisation au printemps N+1.

- 14 500 000 € pour les 12èmes appelés auprès des adhérents
- 466 000 € pour le solde 2024 rappelés auprès des adhérents.

Comme indiqué précédemment, les dépenses de traitement, et donc aussi les 12<sup>èmes</sup>, sont estimés sur une projection de 2% pour l'incinération et sur les lots de traitement.

---

### 4. LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 75)

Ces recettes sont évaluées à 7 125 354,20 €.

Ce chapitre de recettes intègre principalement les encaissements des valorisations de matériaux et des soutiens des Eco-Organismes (CITEO).

Cette catégorie de recettes comprend également les redevances versées (Droit d'usage) par le délégataire VALAUBIA dans le cadre du contrat de délégation de service public pour l'exploitation de l'UVE.

Autres produits de gestion courante	Vote 2024 (BP + DM) (€)	Réalisé 2024 (€)	Prévisions 2025 (€)
		5 994 771,00	7 165 883,86
Dédits et pénalités reçues	0,00	7 186,00	0,00
Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	334 371,00	334 178,13	334 371,00
Arrondis de TVA/PAS	100,00	3,68	100,00

Autres produits exceptionnels	751 300,00	737 416,43	0,00
Autres produits divers (Rachat matières)	1 400 000,00	1 612 692,70	1 602 800,00
autres produits divers (Subvention Eco organismes)	3 509 000,00	4 474 406,92	5 188 083,20

Les prévisions 2025 sont estimée en hausse par rapport au prévisionnel 2024, principalement consacrée aux encaissements de CITEO par le SDEDA.

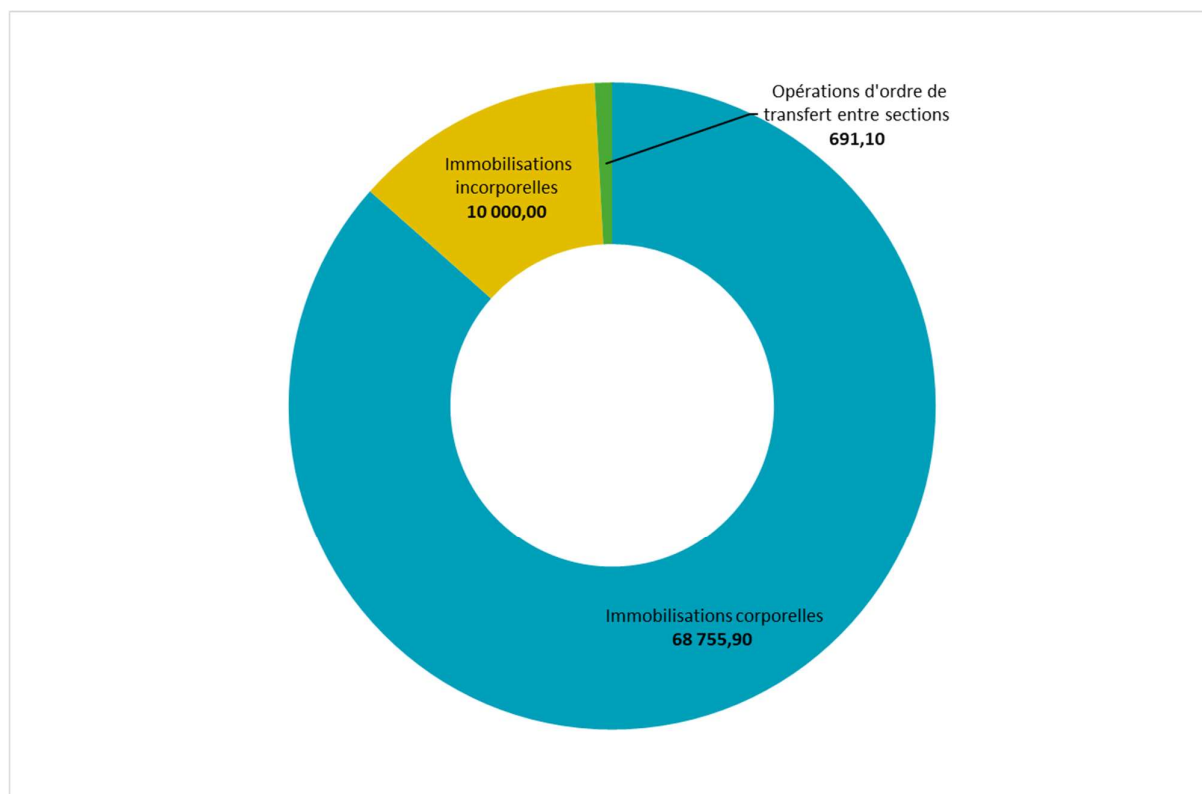
## 5. LES RECETTES SPECIFIQUES (CHAPITRE 77)

Elles s'élèvent à 51 400 €.

Habituellement constituée du remboursement des chèques déjeuner périmés de l'exercice précédent, cette prévision intègre exceptionnellement pour 2025 une régularisation de taux de TVA erroné qui a été appliqué aux reventes de matières.

## IV. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses d'investissement 2025



Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à **79 447,00 €** pour 2025.

## A. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement sont évaluées 79 447,00€ en dépenses réelles pour 2025 constituées principalement d'une provision pour renouvellement de 2 véhicules et le changement du standard téléphonique.

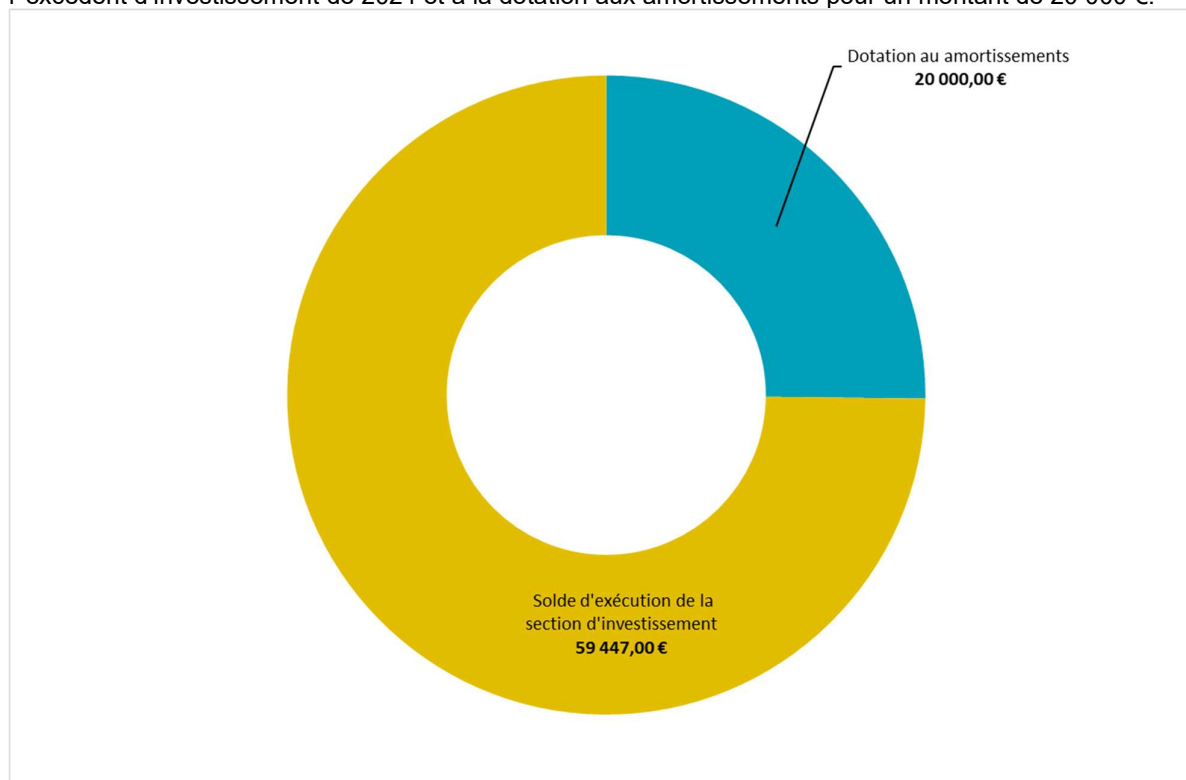
Le chapitre 21 affiche une baisse car il **contient l'excédent d'investissement cumulé des exercices antérieurs**. Cela permet d'équilibrer la section d'investissement.

Les dépenses d'ordre pour l'amortissement d'une subvention s'élèvent à 691,10 €.

Chapitre	Libellé du chapitre	VOTE 2024 (€)	CFU 2024 (€)	BP 2025 (€)
001	Solde d'exécution section d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	7 000,00	4 134,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	83 452,15	4 109,32	68 755,90
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'investissement réelles</b>		<b>90 452,15</b>	<b>8 243,32</b>	<b>78 755,90</b>
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	691,10	691,10	691,10
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>91 143,25</b>	<b>8 934,42</b>	<b>79 447,00</b>

## B. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le montant des recettes d'investissement 2025 est évalué à la somme de 79 447,00€ correspondant à la reprise de l'excédent d'investissement de 2024 et à la dotation aux amortissements pour un montant de 20 000 €.



## C. LA GESTION DE LA DETTE

Le Budget ne supporte aucun emprunt.

Toutefois une consultation pour la ligne de trésorerie d'un montant de 750 000 € est en cours d'analyse pour l'année 2025.

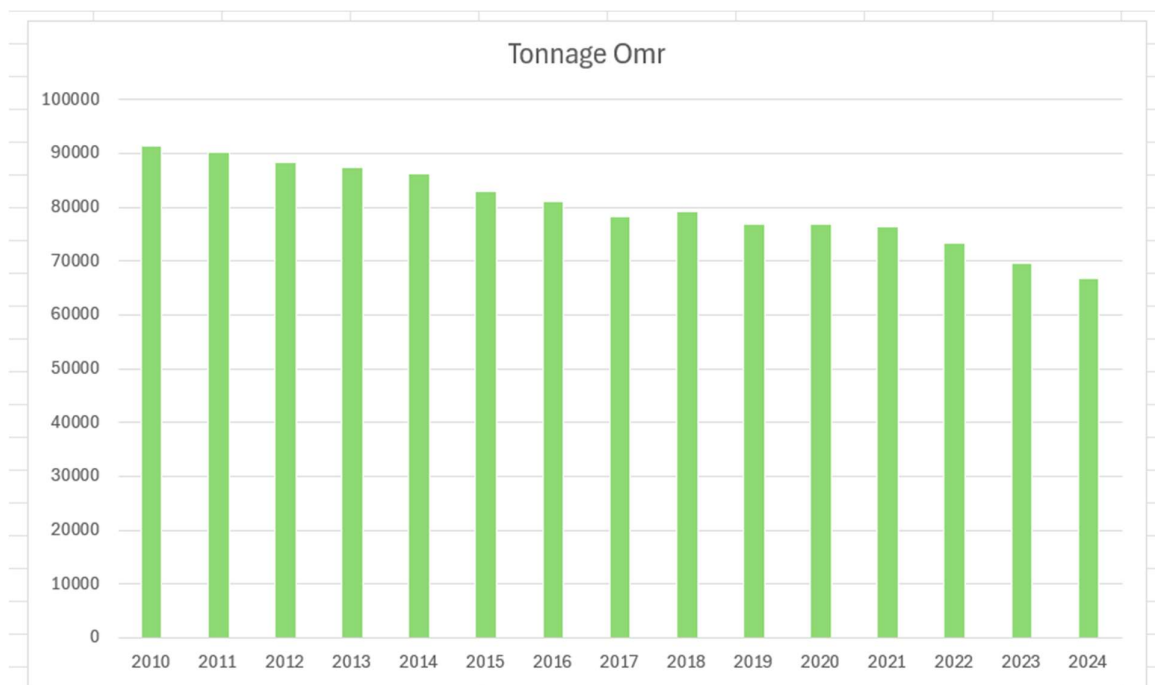
## V. RECAPITULATIF DU BUDGET POUR L'EXERCICE 2025

Libellé	Section de fonctionnement (€)	Section d'investissement (€)	Total (€)
Recettes	26 354 032,96	79 447,00	26 433 479,96
Dépenses	26 354 032,96	79 447,00	26 433 479,96

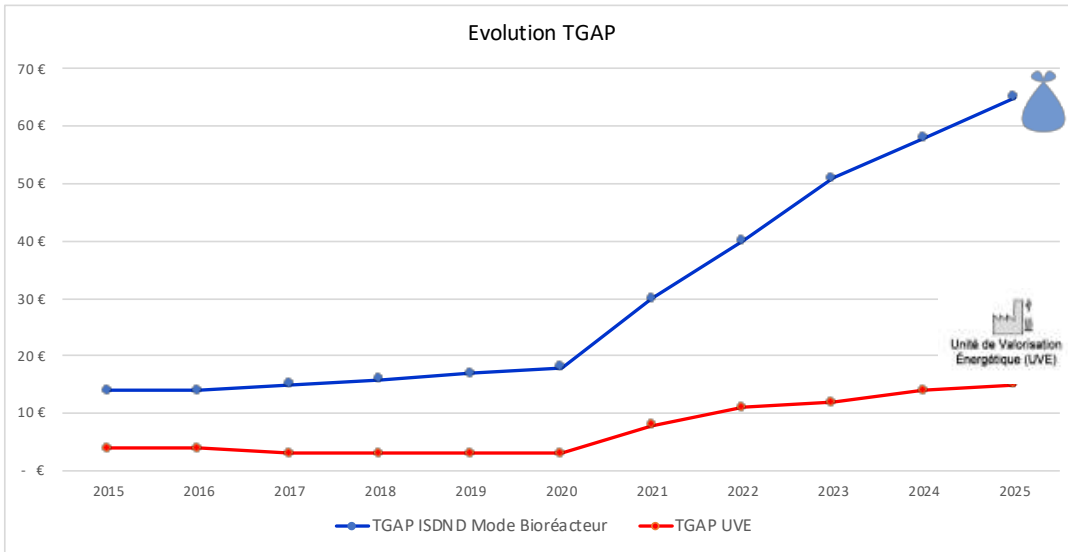
## VI. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### A. EVOLUTION DES TONNAGES D'OMR

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
91310	90154	88227	87315	86161	82827	81117	78300	79300	76940	76770	76434	73308	69575	66857
	-1,27%	-2,14%	-1,03%	-1,32%	-3,87%	-2,06%	-3,47%	1,28%	-2,98%	-0,22%	-0,44%	-4,09%	-5,09%	-3,91%

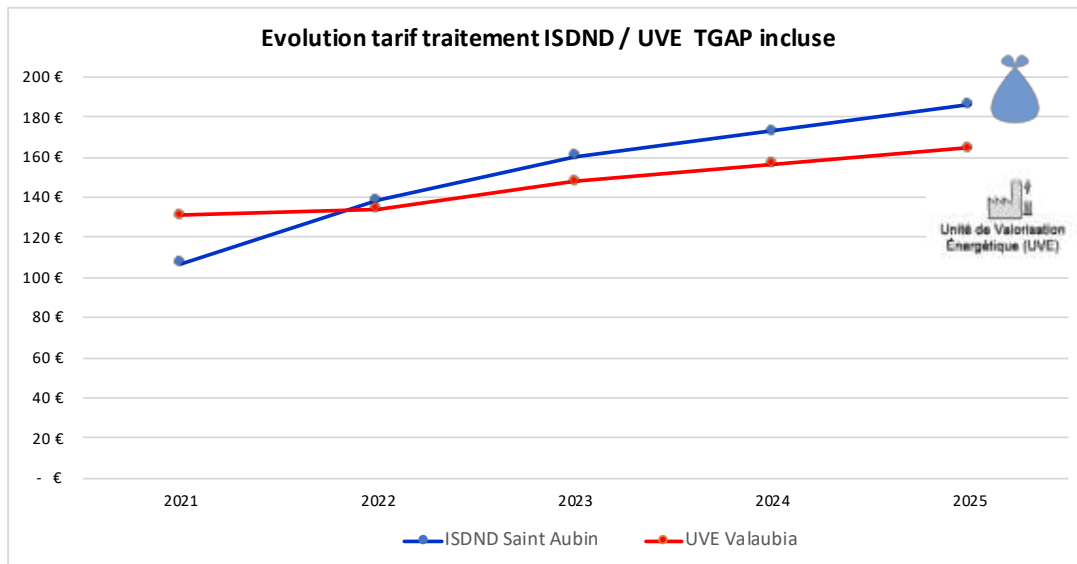


## B. EVOLUTION DE LA TGAP



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TGAP ISDND Mode Bioréacteur	14 €	14 €	15 €	16 €	17 €	18 €	30 €	40 €	51 €	58 €	65 €
TGAP UVE	4 €	4 €	3 €	3 €	3 €	3 €	8 €	11 €	12 €	14 €	15 €

## C. ÉVOLUTION TARIFS ISDND SAINT-AUBIN / VALAUBIA



	Tonnes	Tarifs Unitaires au 1/01/2025	% d'augmentation	Nouveau tarif 2025	TGAP	TRAIT HT	TGAP HT	Total HT	TTC	Taux TVA
VALAUBIA	61 000 t	66,84 €	2,0%	68,18 €	15,00 €	4 158 784,80 €	915 000,00 €	9 295 814,96 €	10 225 396,46 €	10,00%
SUEZ	2 300 t	114,89 €	2,0%	117,19 €	65,00 €	269 531,94 €	149 500,00 €	419 031,94 €	460 935,13 €	10,00%
SHMVD	3 754 t	143,70 €	2,0%	146,57 €	15,00 €	550 238,80 €	56 310,00 €	606 548,80 €	667 203,68 €	10,00%
SUEZ TRANSFERT	12 600 t	34,02 €	2,0%	34,70 €		437 225,04 €		437 225,04 €	480 947,54 €	10,00%
TAXE FONCIERE						28 638 €		28 638,00 €	31 501,80 €	10,00%
Ferïés	10,00	1 000,00 €				10 000,00 €		10 000,00 €	11 000,00 €	10,00%
DROIT USAGE										
SEDE - DV	816 t	28,58 €	2,0%	29,15 €		23 792,95 €		23 792,95 €	25 101,57 €	5,50%
LCDA - DV	8 820 t	28,58 €	2,0%	29,15 €		257 117,11 €		257 117,11 €	271 258,55 €	5,50%
AC10 - DV	4 493 t	28,58 €	2,0%	29,15 €		130 978,14 €		130 978,14 €	138 181,94 €	5,50%
LCDA - DV COVERED	84 t	28,58 €	2,0%	29,15 €		2 439,99 €		2 439,99 €	2 574,19 €	5,50%
LCDA BIOD	0 t	52,34 €	2,0%	53,38 €		- €		- €	- €	5,50%
COVERED TRANSP	84 t	22,84 €	2,0%	23,30 €		1 949,94 €		1 949,94 €	2 057,19 €	5,50%
COVERED DIB	5 t	169,12 €	2,0%	172,50 €	65,00 €	890,11 €	335,40 €	1 225,51 €	1 292,92 €	10,00%
SUEZ ORGA	800 t	104,16 €	2,0%	106,24 €		84 991,81 €		84 991,81 €	89 666,36 €	5,50%
Ferïés	10,00	1 000,00 €				10 000,00 €		10 000,00 €	11 000,00 €	10,00%
REFUS	40 t	301,04 €	2,0%	307,06 €	65,00 €	12 282,41 €	2 600,00 €	14 882,41 €	16 370,65 €	10,00%
COVERED PAPIERS	2 456 t	23,33 €	2,0%	23,79 €		58 430,44 €		58 430,44 €	61 644,11 €	5,50%
BCMPJ VALO	1 614 t	224,73 €	2,0%	229,22 €		370 046,44 €		370 046,44 €	390 399,00 €	5,50%
BCMPJ TRANSFERE	2 088 t	44,02 €	2,0%	44,90 €		93 734,08 €		93 734,08 €	98 889,45 €	5,50%
BCMPJ REFUS	733 t	174,96 €	2,0%	178,46 €		130 878,41 €		130 878,41 €	143 966,25 €	10,00%
BCMP VALO	7 145 t	259,55 €	2,0%	264,74 €		1 891 633,48 €		1 891 633,48 €	1 995 673,32 €	5,50%
BCMP TRANSFERE	7 830 t	50,15 €	2,0%	51,15 €		400 514,69 €		400 514,69 €	422 543,00 €	5,50%
BCMP REFUS	1 868 t	174,96 €	2,0%	178,46 €		333 304,68 €		333 304,68 €	366 635,15 €	10,00%
TRI CARTON	155 t	81,65 €	2,0%	83,28 €		12 937,18 €		12 937,18 €	13 648,73 €	5,50%
CHARGT CARTONS	1 827 t	34,99 €	2,0%	35,69 €		65 194,91 €		65 194,91 €	68 780,63 €	5,50%
Transfert ROMILLY	2 000 t	75,17 €	2,0%	76,67 €		153 346,80 €		153 346,80 €	161 780,87 €	5,50%
COVERED VERRE	5 402 t	9,33 €	2,0%	9,52 €		51 411,62 €		51 411,62 €	54 239,26 €	5,50%
							<b>TOTAL</b>	<b>14 886 069 €</b>	<b>16 212 688 €</b>	